

DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
**COMMUNE DE SAINT ETIENNE L'ALLIER**

---

**ARRETE TEMPORAIRE  
CIRCULATION ALTERNÉE EMPIETEMENT CHAUSSÉE TRAVAUX MOBILES  
SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier (Eure),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise RST-UNICOM qui effectue les travaux suivants : Déploiement de la fibre, passage de câbles dans les chambres sur la commune

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 14 septembre 2022 et pendant 97 jours, Déploiement de la fibre, passage de câbles dans les chambres

Article 2 : Circulation alternée par feux tricolores et empiètement sur les chaussées sur l'ensemble de la commune

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire, sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier et Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Etienne l'Allier  
Le 07 septembre 2022

Le Maire de Saint Etienne l'Allier  
Jean-Charles BEAUCHÉ

